

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 7 décembre 2010, à 19:55 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, étaient aussi présents.

429-12-10 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario Vermette et RÉSOLU d'adopter les prévisions de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2011.

Le budget prévu pour les activités financières est de 11 558 436.\$

430-12-10 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR 2011, 2012, 2013.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2011, 2012, 2013.

Le total s'élève à 7 500 000.\$.

431-12-10 LEVÉE DE LA SÉANCE.

IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente session spéciale et à sa fermeture.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 décembre 2010, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

432-12-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

433-12-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

434-12-10 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE NOVEMBRE 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance de novembre 2010, tel que rédigé.

435-12-10 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services pour 2010	2 379 260.95 \$
Salaires (2010 périodes 22 et 23)	195 449.99 \$
	<u>2 574 710.94 \$</u>

Signé ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2010.

---

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU:

- 1<sup>o</sup> d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2<sup>o</sup> d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

436-12-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, incendie, loisirs, travaux publics, trésorerie et urbanisme.

437-12-10

MANDAT DE SIGNATURE, CONSTRUCTION DE DEUX ÉCO-CENTRES.

CONSIDÉRANT que des pourparlers ont eu lieu entre la Municipalité et la MRC de Lajemmerais concernant la fourniture d'équipement et de main d'œuvre, de la part de la Municipalité, pour la construction de deux éco-centres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente avec la MRC de Lajemmerais relatif à la construction de deux éco-centres.

438-12-10

NOMINATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de nommer monsieur Samuel Gemme comme directeur technique aux travaux publics.

439-12-10

MANDAT DE SIGNATURE RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que pour la construction du trottoir sur une partie de la rue Principale, soit entre la rue Bourgeois et la rue Auger, certains propriétaires doivent céder des parcelles de terrains à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à la construction du trottoir, l'arpenteur a pu déterminer le nombre exact de mètres carrés qui ont été nécessaires à sa construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité les divers actes de cession de terrain avec les propriétaires des propriétés visées, et tous documents s'y rattachant.

440-12-10

ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 : CONSTRUCTION D'UNE PISCINE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 4, dans le projet, Construction d'une piscine, tel que recommandé par monsieur Jean-Yves Lajoie, ingénieur et chargé de projet, en date du 5 novembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Piscine Soucy inc. est de 25 066.70\$ incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle.

441-12-10

ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 : RUE PRINCIPALE SECTION OUEST.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 4, dans le projet, Rue Principale – section ouest, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur et chargé de projet, en date du 23 novembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Infrastructure Rive-Sud inc. est de 433 571.16\$ incluant les taxes et la libération prévu au contrat.

442-12-10

ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 : ÉGOUT SANITAIRE – PHASE 5, PAVAGE ET BORDURES (TRAVAUX 2009).

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 5, dans le projet, égout sanitaire – phase 5, pavage et bordures (travaux 2009), tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur et chargé de projet, en date du 24 novembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 291 403.38\$ incluant les taxes et la libération de la retenue de 5% prévue pour la réception définitive des travaux.

443-12-10

ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 : PAVAGE ET BORDURES – TRAVAUX 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 6, dans le projet, Pavage et bordures – travaux 2010, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur et chargé de projet, en date du 26 novembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 755 322.15\$ incluant les taxes et la libération de la retenue de 5% prévue pour la réception provisoire des travaux.

444-12-10

MANDAT À LA FIRME CIMA, INVENTAIRE DU PLAN D'ACTION SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable a obtenu une subvention dans le cadre du Programme Climat Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en collaboration avec les autres municipalités de la MRC de Lajemmerais pour ce projet ;

CONSIDÉRANT l'évaluation et le rapport du Comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU qu'un mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un inventaire de Gaz à effet de serre et d'un plan d'action pour la Municipalité de Saint-Amable, soit octroyé à CIMA + ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, pour un montant de 4 250.\$, plus taxes applicables, le tout selon sa soumission du 18 février 2010 ; ledit projet étant réalisé en collaboration avec toutes les municipalités membres de la MRC de Lajemmerais.

445-12-10

PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – INVENTAIRE ET PLAN DE RÉDUCTION – ÉMISSIONS DE GES.

CONSIDÉRANT la signature de la convention d'aide financière entre la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et la Municipalité de Saint-Amable concernant la Programme Climat municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Amable s'engage à faire l'inventaire de ses émissions de GES et à élaborer un plan de réduction de ses émissions, le tout conformément aux exigences du programme prévu aux annexes 1 et 2 du cadre normatif ;

QUE le conseil désigne monsieur Nicolas Moukhaiber, directeur général, à titre de chargé de projet pour ledit programme, avec les tâches décrites en annexe des présentes.

- 446-12-10 NOMINATION DE MADAME NATHALIE POITRAS AU COMITÉ DU CENTRE DE RESSOURCES À LA FAMILLE.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de nommer madame Nathalie Poitras au comité du Centre de Ressources à la Famille, comme représentante de la Municipalité.
- 447-12-10 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF A LA RÉPARATION DE LA CANALISATION DE LA BRANCHE 30 DU COURS D'EAU NARBONNE.
- Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement prévoyant la réparation de la canalisation de la branche 30 du cours d'eau Narbonne prévoyant une dépense et un emprunt par fonds de roulement à cet effet, ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale.
- 448-12-10 MANDAT DE SIGNATURE, ENTENTE AVEC LA MRC DE LAJEMMERAIS, RÉPARATION DE LA CANALISATION DE LA BRANCHE 30 DU COURS D'EAU NARBONNE.
- IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente avec la MRC de Lajemmerais concernant la réparation de la canalisation de la branche 30 du cours d'eau Narbonne.
- 449-12-10 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR L'ÉGOUT SANITAIRE PHASE VII.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de confirmer l'engagement de la Municipalité de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux d'égout sanitaire, phase VII seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.
- 450-12-10 ENGAGEMENT D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE INCENDIE.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'engager monsieur Marc André Champagne, comme pompier à temps partiel pour le service incendie de Saint-Amable.
- 451-12-10 NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN MONTPETIT AU POSTE DE LIEUTENANT INTÉRIMAIRE AU SERVICE INCENDIE.
- CONSIDÉRANT le désistement de monsieur Dannis Dufour au poste de lieutenant intérimaire du service incendie;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de nommer monsieur Sylvain Montpetit au poste de lieutenant intérimaire du service incendie de Saint-Amable.
- 452-12-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC MUNICIPALITÉ.
- CONSIDÉRANT la mise en place d'un programme pour venir en aide à des projets d'infrastructures pour les aînés favorisant une vie active;
- CONSIDÉRANT que suite à un sondage effectué auprès des aînés par le service des loisirs, le résultat détermine la réfection de la salle municipale, offrant des locaux pour des activités communautaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'autoriser madame Stéphanie Lacoste, directrice des loisirs sportifs à procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec Municipalité, soit la réfection et le réaménagement de la salle municipale située au 1444 rue Principale.

La Municipalité de Saint-Amable s'engage à assumer 50% des coûts des travaux de rénovation qui sont évalués à 91 300.\$ et à assumer les coûts d'exploitation continus du projet.

453-12-10 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste complète des comptes à recevoir par la municipalité, en date du 23 novembre 2010.

Le montant à recevoir s'élève à 1 218 533.99\$

454-12-10 APPUYER LA DEMANDE DE MONSIEUR MARIO BLAIN AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE.

CONSIDÉRANT la demande faite par monsieur Mario Blain, auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin de renouveler pour une période maximale de cinq (5) ans, l'autorisation de remblai datée du 7 novembre 2005, décision #342031 sur une partie du lot 10, rang B, du cadastre de la paroisse de Saint-Marc, dans la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale et régionale permet l'usage demandé;

CONSIDÉRANT que même s'il existe des espaces ailleurs dans la municipalité en zone blanche, selon le schéma d'aménagement, ces lots sont en façade d'une rue, en zone rurale déstructurée, et qu'aucune parcelle cultivée ne serait soustraite du milieu agricole existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'appuyer la demande faite par monsieur Mario Blain, de renouveler l'autorisation de remblai du 7 novembre 2005, décision #342031, soit pour une période additionnelle de cinq ans, sur une partie du lot 10 Rang B, du cadastre de la paroisse de Saint-Marc, dans la Municipalité de Saint-Amable.

455-12-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 646-10 relatif au remplacement du plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Amable.

456-12-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUR LE ZONAGE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 647-10, de concordance sur le zonage.

457-12-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 648-10, de concordance sur les permis et certificats.

458-12-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUR LE LOTISSEMENT.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 649-10, de concordance sur le lotissement.

459-12-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUR LA CONSTRUCTION.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 650-10, de concordance sur la construction.

460-12-10

ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 399 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 399, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 30 novembre 2010.

461-12-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-10, RELATIF AUX TAUX DE TAXATION, TARIFS ET COMPENSATION, POUR 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 653-10 intitulé : Règlement décrétant les taux de taxation tarifs et compensation pour l'exercice financier de 2011.

Le règlement 653-10 décrète ce qui suit :

Règlement décrétant les taux de taxation, tarifs et compensations pour l'exercice financier de 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 653-10 dont l'objet est décrit par le titre. Qu'il soit statué et décrété par ledit règlement comme suit:

ARTICLE 1

<u>Description</u>	<u>Assiette</u>	<u>Taux</u>
Taxe foncière résiduelle et <b>EAE</b>	Tous les biens-fonds imposables de la municipalité	0,8395 \$ / 100 \$
Taxe foncière sur les immeubles non résidentiels	Les biens-fonds imposables inscrits à l'Annexe au Rôle d'évaluation prévue à cette fin.	1,2411 \$ / 100 \$
Taxe de consommation d'eau	Tout propriétaire qui paye la taxe d'eau et ce pour chaque mètre cube consommé.	0,3100 \$ / mètre cube <b>Incluant EAE</b>

Dans le cas d'une ferme ayant un seul compteur d'eau pour la résidence et pour l'exploitation agricole enregistrée (EAE) la répartition du tarif est établie comme suit :

250 m<sup>3</sup> est réputé utilisé et facturé à la résidence, les m<sup>3</sup> excédentaires sont imputés à l'exploitation agricole enregistrée (EAE).

Dans le cas du 310, rue Hervé, étant donné que 50% de la consommation d'eau utilisée est employée pour laver les patates brutes non transformées, et par conséquent est rattachée à l'exploitation agricole enregistrée (EAE). La répartition du tarif est établie comme suit : 50% de la consommation d'eau pour cet immeuble devra être attribuée à l'exploitation agricole enregistrée (EAE).

Taxe pour les matières recyclables et résidus verts	Tout propriétaire qui bénéficie du service	74.65\$/ logement, Commerce et <b>EAE</b>
---	--	---

Taxe pour l'enlèvement des résidus domestiques & volumineux.	Tout propriétaire qui bénéficie du service	181.46\$ / logement (occupé ou vacant), commerce <b>et EAE</b>
Taxe d'eau	Tout propriétaire qui bénéficie du service d'aqueduc municipal.	105\$ /logement, Commerce <b>et EAE</b>
Taxe d'égout (quote-part des coûts d'opération)	Tout propriétaire branché ou ayant la possibilité de se brancher et qui bénéficie du service des champs d'épuration communs ou du service des étangs aérés. Sauf les terrains vacants.	116,00 \$ / immeuble logement <b>et EAE</b>
Taxe sur les usages accessoires à la résidence	Tout propriétaire qui utilise sa résidence à des fins autres que résidentielles, non branchée aux étangs aérés (commerce ou deuxième logement)	361.11\$/ résidence
Taxe sur les usages accessoires à la résidence	Tout propriétaire qui utilise sa résidence à des fins autres que résidentielles, branchée aux étangs aérés (commerce ou deuxième logement)	477.11\$/ résidence
Taxe pour la rue Principale	Les biens-fonds imposables situés à l'intérieur du secteur no 1 délimité en rouge sur le plan de l'annexe D du règlement 160-87; <b>incluant les EAE</b>	0,0098\$ / 100 \$
	secteur no 2, vert, Annexe D, règlement 160-87; <b>incluant les EAE</b>	0,0027\$ / 100 \$
	secteur no 3, rouge et vert, Annexe D, règlement 160-87. <b>incluant les EAE</b>	0,0011\$ / 100 \$
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlements 454-00 et 477-01 <b>incluant les EAE</b>	secteur 1, annexe B:	0,006\$ / 100 \$
	secteur 2, annexe C:	60,00\$ / unité
	Secteur 4, annexe E:	83,09\$ / unité
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlements 485-02 et 516-03 <b>incluant les EAE</b>	Sanitaire	234.39\$ / point
	Pluvial	177.42\$ / point
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 623-09 et 639-10 <b>incluant les EAE</b>	Sanitaire	251.63\$ / point
	Pluvial – évaluation	0,0762\$/100\$ d'évaluation
	Pluvial – frontage	4.7075\$/ mètre linéaire
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 537-04	Sanitaire	234.39\$ / point
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 579-06	Sanitaire	16.4671\$ / mètre linéaire
Taxe d'égout de secteur (quote-part des coûts du réseau règlement 613-08	Sanitaire	257.66\$ / point
Égout pluvial: <b>Incluant EAE</b>	Règlement 529-04 – évaluation	0,0661\$/100\$ d'évaluation
	Règlement 529-04 – frontage	3,381\$/ mètre linéaire
Égout pluvial: <b>Incluant EAE</b>	Règlement 540-04 – évaluation	0,0776\$/100\$ d'évaluation
	Règlement 540-04 – frontage	3,8692\$/ mètre linéaire
Égout pluvial : <b>Incluant EAE</b>	Règlement 556-05 – évaluation	0.0791\$/100\$ d'évaluation
	Règlement 556-05 – frontage	3.8337\$/ mètre linéaire

Égout pluvial : <b>Incluant EAE</b>	Règlement 580-06 – évaluation Règlement 580-06 – frontage	0.0683\$/100\$ d'évaluation 3.4576\$/ mètre linéaire
Égout pluvial : <b>Incluant EAE</b>	Règlement 582-06 – évaluation Règlement 582-06 – frontage	0.0462\$/100\$ d'évaluation 3.3752\$/ mètre linéaire
Canalisation	arrières lots rue Cagou R480-01 (8 de 10)	59.43\$/ immeuble
Canalisation	arrières lots Brion (R558-05) (5 de 20) Éval.	0.033\$/100\$ d'évaluation
Canalisation	arrières lots Brion (R558-05) (5 de 20) Frontage	3.6342\$ / mètre linéaire
Canalisation	arrières lots Alain (R566-05) (5 de 20) <b>Incluant les EAE</b>	349.21\$/ immeuble
Règlement 652-10 <b>Incluant EAE</b>	Pavages rue Hervé	0.1264\$/100\$ d'évaluation
Règlement 610-08 et 629-09	Luminaires section A annexe B Bordure de rue section C annexe D Bordure de rue section D annexe E	58.82\$ / immeuble 63.24\$ / immeuble 38.92\$ / logement et commerce
Règlement 611-08 et 624-09	Bordures et trottoirs de béton	102.93\$ / immeuble
Règlement 625-09	Trottoirs de béton et luminaires de rues	19.70\$ / mètre linéaire

## ARTICLE 2

### PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Le compte de taxe qui excédera 300.00\$ sera payable en quatre versements égaux pour ceux qui le désirent.

Le premier versement sera exigible au plus tard le trentième (30e) jour suivant la date d'envoi du compte. Le deuxième versement sera exigible au plus tard le 2 mai 2011. Le troisième versement sera exigible au plus tard le 4 juillet 2011. Le quatrième versement sera exigible au plus tard le 3 octobre 2011.

## ARTICLE 3

### COURS D'EAU

Pour pourvoir au financement d'une partie des travaux qui seront effectués dans les cours d'eau pendant la prochaine année financière, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur chaque unité d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation **incluant les EAE** une taxe ou compensation de 7.\$. Dans le cas où la répartition du coût des travaux exécutés dans un cours d'eau excède 7.\$ pour une unité d'évaluation, seul l'excédent de 8.\$ et plus (donc quote part de 15.\$ et plus) sera facturé aux propriétaires, la différence étant financée par le fonds général de la municipalité.

## ARTICLE 4

### BACS ROULANTS

#### Matières recyclables

Pour se procurer un bac roulant pour la collecte des matières recyclables, des frais de 75.\$ seront exigés pour l'achat d'un bac roulant au cours de l'année 2011, incluant les EAE.

#### Matières résiduelles

Pour se procurer un bac roulant pour la collecte des matières résiduelles, des frais de 75.\$ seront exigés pour cet achat au cours de l'année 2011, **incluant les EAE**.

## ARTICLE 5

### TARIFS POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX

#### ENTRÉES D'EAU STANDARD

Le coût pour une entrée d'eau standard de 19mm à 25mm, incluant le compteur, est établi à 2,000.00\$, **incluant les EAE** payable en entier lors de l'émission du permis de construction.

Le tarif pour la fourniture d'un compteur seulement est de 350.00\$ taxes incluses, **incluant les EAE**.

#### BRANCHEMENT D'ÉGOUT STANDARD.

Le coût pour un branchement d'égout standard de 150 mm, est établi à 2,000.\$, **incluant les EAE** payable en entier lors de la demande.

#### COUPE DE BORDURES DE BÉTON

Coupe bordure de béton	34.50\$/m.l.
Coupe de bordure par en arrière (biseau)	44.50\$/m.l.
Coupe de trottoir de 0 à 25 cm	44.50\$/m.l.
Coupe de trottoir de 26 à 50 cm	59.35\$/m.l.
Coupe de trottoir de 51 à 75 cm	78.75\$/m.l.
Coupe de trottoir de 76 à 100 cm	91.90\$/m.l.
Coupe de trottoir de 101 à 125 cm	113.35\$/m.l.
Coupe de trottoir de 126 à 150 cm	139.50\$/m.l.

#### LOCATION DE SALLES

Pour des événements à caractère privé, la salle municipale, 1444 rue Principale, est louée au coût de 100.\$ plus taxes pour une période d'utilisation de 12 heures consécutives. Pour toute heure supplémentaire le tarif est fixé à 15.\$ l'heure supplémentaire, plus taxes.

Pour la location à l'heure le tarif est fixé à 20.\$ l'heure plus taxes pour une durée de deux (2) heures minimum.

Pour des événements à caractère privé, le chalet du parc Le Rocher, est loué au coût de 50.\$ plus taxes pour une période d'utilisation de 12 heures consécutives. Pour toute heure supplémentaire, le tarif est fixé à 8.\$ l'heure supplémentaire, plus taxes.

Pour la location à l'heure le tarif est fixé à 15.\$ l'heure plus taxes pour une durée de deux (2) heures minimum.

#### PERMIS DE BRÛLAGE

Les contribuables qui désirent faire brûler sur leur terrain des branches, feuilles, herbes, morceaux de bois, rebuts de jardinage, doivent obtenir un permis, au préalable, du garde-feu municipal. Aucun coût n'est facturé pour le permis.

#### BIBLIOTHÈQUE

##### Frais d'abonnement

<u>Résident</u>		<u>Non résident</u>	
Adulte	3.00\$/an	Adulte:	25.00\$ /an
Moins de 18 ans:	1.50\$/an	Moins de 18 ans:	15.00\$/an

Une preuve d'identification est obligatoire.

## PISCINE MUNICIPALE

<b>Tarifs :</b>	<b>Résidants</b>	<b>Non- résidants</b>
Enfant 0 à 17 ans :	1.00\$	2.00\$
Adulte 18 ans et + :	2.00\$	4.00\$

### **Carte-accès saison**

Enfant 0 à 17 ans :	20.00\$	35.00\$
Adulte 18 ans et + :	25.00\$	40.00\$
Famille et garderie :	30.00\$	50.00\$

## PONCEAU

Pour changer ou réparer un ponceau, **incluant les EAE**: 100.\$ par section de 20 pieds pour défrayer le coût de la machinerie et main d'oeuvre + le prix du ponceau et des matériaux, en fonction de la facture des fournisseurs.

### 10% EN PARC

Les 10% pour parc dû en argent devront être payé sous forme de dépôt au moment de la demande de subdivision. Un réajustement sera facturé ou crédité lors de l'émission du certificat en fonction des valeurs réelles.

## DÉPÔT DE GARANTIE POUR SERVICES EXISTANTS

Un dépôt de 250.\$, remboursable à la fin des travaux, sera exigé du propriétaire demandeur de permis afin de garantir l'état et la préservation des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) contre tous dommages causés par le propriétaire ou des tiers durant le période de construction.

Ce dépôt de 250.\$ servira également à garantir l'installation d'un lampadaire résidentiel tel que prévu au règlement 534-04.

Le formulaire ci-joint, intitulé "responsabilités du propriétaire", fait partie intégrante du projet de règlement.

## ARTICLE 6

Le taux d'intérêt sur tout compte passé dû sera de 8% l'an et une pénalité de 5% sera ajoutée.

## ARTICLE 7

Le règlement 653-10 entrera en vigueur selon la loi.

462-12-10

### DÉPÔT DU BUDGET 2011 DU C.I.T. DE SOREL-VARENNES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le dépôt du budget 2011 du conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes, préparé par monsieur Jean Demers, directeur général.

463-12-10

### ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 13: CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET DE L'HÔTEL DE VILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 13, dans

le projet, Construction d'une bibliothèque et de l'hôtel de ville, tel que recommandé par monsieur Éric Pelletier ingénieur et chargé de projet, en date du 11 novembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Groupe Geysler inc., est de 20 146.80\$ taxes incluses.

44-12-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 1685 SJ.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le lot 1685 SJ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le lot 1685 SJ, qui a pour objet de rendre conforme le frontage du lot 1685, soit 14.68 mètres au lieu de 15 mètres, tel que requis au règlement de lotissement 386-97, article 6.1.7.

465-12-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 212-76 À 212-79 SJ.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour les lots 212-76 à 212-79 SJ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour les lots 212-76 à 212-79 SJ, qui a pour objet de rendre conforme la profondeur des lots 212-76 à 212-79 SJ, soit 25.30 mètres au lieu de 30 mètres, tel que requis au règlement de lotissement 386-97, article 6.1.7.

466-12-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 446, RUE DANIEL.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 446, rue Daniel;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 446, rue Daniel, qui a pour objet de rendre conforme la marge de recul latérale gauche du bâtiment public, soit 1.36 mètres au lieu de 2.13 mètres, tel que requis au règlement de zonage 387-97, article 4.3.3 b) i) et 4.1.2.

467-12-10

DEMANDE DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 1674, 1675, 1682, 1683 SJ.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour les lots 1674, 1675, 1682, 1683 SJ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour les lots 1674, 1675, 1682 et 1683 SJ, qui a pour objet de rendre conforme la profondeur des lots 1674, 1675, 1682, 1683, soit 25.30 mètres au lieu de 30 mètres tel que requis au règlement de lotissement 386-97, article 6.1.7.

468-12-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 169, RUE DAVID.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le lot 169, rue David;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 169, rue David, qui a pour objet de rendre conforme la marge arrière de l'agrandissement proposé, laquelle ne doit pas dépasser 6.80 mètres au lieu de 7.62 mètres, tel que requis au règlement de zonage 387-97, article 6.1.3.

469-12-10

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 529-04, 537-04, 540-04, 607-08, 651-10, 610-08, 623-09 et 617-08, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 décembre 2010, au montant de 5 087 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Amable a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,59900	273 000\$	1,6%	2011	3,25175%
		281 000\$	1,9%	2012	
		289 000\$	2,35%	2013	
		298 000\$	2,65%	2014	
		3 946 000\$	3,0%	2015	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,22400	273 000\$	1,60%	2011	3,33972%
		281 000\$	1,80%	2012	
		289 000\$	2,30%	2013	
		298 000\$	2,65%	2014	
		3 946 000\$	3,0%	2015	
Financière Banque Nationale inc.	98,06300	273 000\$	1,5%	2011	3,38232%
		281 000\$	1,85%	2012	
		289 000\$	2,3%	2013	
		298 000\$	2,7%	2014	
		3 946 000\$	3,0%	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilière Desjardins inc. S'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU unanimement;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 087 000 \$ de la Municipalité de Saint-Amable soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, monsieur François Gamache ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

470-12-10

#### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 087 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
529-04	73 5500
537-04	562 400
540-04	402 100
607-08	106 979
651-10	191 000
651-10 SHQ	191 000
610-08	21 021
623-09	980 241
623-09 PIQM	1 205 759
617-08	691 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 087 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 décembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :  
Caisse Desjardins du Grand-Coteau  
933A, boulevard Armand-Frappier  
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier. La Municipalité de Saint-Amable, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

471-12-10

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 087 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 529-04, 537-04, 540-04, 607-08, 651-10, 610-08, 623-09 et 617-08, la Municipalité de Saint-Amable émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 21 décembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 529-04, 537-04, 540-04, 607-08, 651-10, 610-08, 623-09 et 617-08, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

472-12-10

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adhérer à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2011, au coût de 5 970.40\$ incluant les taxes et excluant la tarification au Centre de ressources municipales (CRM).

473-12-10

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adhérer à la Fédération des Municipalités du Québec pour l'année 2011, au coût de 4 475.53\$ incluant les taxes.

474-12-10

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le renouvellement d'assurances de la

municipalité, tel que proposé par La Mutuelle des Municipalités du Québec et Ultima Assurances et services financiers, au coût de 125 558.\$, taxes incluses, du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

475-12-10

ACCORDER LE CONTRAT POUR LA CONFECTION DU JOURNAL L'AMABLIEN POUR L'ANNÉE 2011.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la confection du journal l'Amablien pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT que deux des trois compagnies qui ont été invitées à soumissionner ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que deux options ont été demandées, soit la première option en deux couleurs, comme il est fait présentement et la seconde option en quatre couleurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'opter pour l'option 1, soit une impression deux couleurs et d'octroyer le contrat, au plus bas soumissionnaire, soit l'imprimerie JCN aux coûts suivants :

1560.\$	3 sections (12 pages)
410.\$	par section additionnelle
35.\$/ page	pour le montage

476-12-10

DÉTERMINER LE CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2011.

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de fixer par la présente le jour, l'heure ainsi que l'endroit où seront tenues les séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2011 :

<b>Mois</b>	<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Endroit</b>
Janvier	18	20h00	575, rue Principale
Février	1 <sup>er</sup>	20h00	575, rue Principale
Mars	1 <sup>er</sup>	20h00	575, rue Principale
Avril	05	20h00	575, rue Principale
Mai	03	20h00	575, rue Principale
Juin	07	20h00	575, rue Principale
Juillet	05	20h00	575, rue Principale
Août	16	20h00	575, rue Principale
Septembre	06	20h00	575, rue Principale
Octobre	04	20h00	575, rue Principale
Novembre	1 <sup>er</sup>	20h00	575, rue Principale
Décembre	06	20h00	575, rue Principale

477-12-10

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration d'une partie de la rue Hervé pour un montant subventionné de 10 500\$ et joint à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Hervé dont la gestion incombe à la municipalité.

478-12-10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654-10, FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 654-10 intitulé : « Règlement modifiant et remplaçant le règlement numéro 634-09 fixant la rémunération des élus municipaux. »

479-12-10 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter la politique de gestion contractuelle, telle que déposée par le directeur général.

480-12-10 MANDATER UN COMPTABLE POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009 DU COMITÉ DES FÊTES.

CONSIDÉRANT que les états financiers pour l'exercice financier 2009 du comité des fêtes n'ont pas été complétés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de mandater monsieur Guy Patrick Léveillé, CGA, à préparer les états financiers pour l'exercice financier 2009 du comité des Fêtes, au coût de 600.\$ plus taxes.

481-12-10 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le dépôt des états financiers de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2009, tel que présenté par le vérificateur, François Nadeau, CGA.

482-12-10 AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT 503-03, RELATIF À LA CIRCULATION.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement 503-03 relatif à la circulation.

483-12-10 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

M. Marius Messier, rue Principale : Discute des travaux de creusage des fossés sur la rue Joliette et demande de creuser le cours d'eau Principale à cet endroit.

Discute de la construction du centre de recherche, de son emplacement et mentionne son désaccord concernant cette construction.

Discute des infrastructures des rue Dollard et Coursol.

M. Louis Courtemande, 1576, du Souvenir : Discute du nettoyage du fossé sur la rue Joliette;

Discute du déneigement des stationnements municipaux et du déneigement des rues.

M. Robert McDuff (représentant M. Maurice Dalpé)  
585, rue Principale :

Demande l'implantation des bornes  
entre le terrain de sa résidence et  
celui du complexe municipal et  
discute également des blocs de  
béton entre les deux propriétés

484-12-10

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:30 heures, IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance,  
mettant ainsi un terme à la séance régulière de décembre 2010.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de  
l'article 142 (2) du Code municipal.*